



PRESENTS :

Edwige VERNEREY, Géraldine FIGARD, Sabrina BREDIN, Barbara PANOUILLOT, Aurore DESBOIS, Martine NEVERS, Séverine POIDEVIN, Jean-Baptiste CHAPUIS, Jeannot BAUDOT, Julien FROMENT, Jean-Louis GABRIEL, Jérémy LAGRANGE, Olivier DEMANDRE, Nicolas JOLY, Régis CHOPIN.

Secrétaire de Séance : Olivier DEMANDRE.

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE :

Monsieur Olivier DEMANDRE est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

2. ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée afin de procéder à l'élection du maire.

Monsieur Régis CHOPIN a été proclamé Maire avec 14 voix et un nul et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de Monsieur Régis CHOPIN élu maire, le conseil municipal, ayant fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune a procédé à leur élection.

La liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire présentée par madame Géraldine FIGARD a été élue avec 15 voix.

Madame Géraldine FIGARD a été proclamée Première adjointe

Monsieur Olivier DEMANDRE a été proclamé Deuxième adjoint

Madame Barbara PANOUILLOT a été proclamée Troisième adjointe

Monsieur Nicolas JOLY a été proclamé Quatrième adjoint

3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DE CONSEILLER DELEGUE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum et informe par ailleurs l'assemblée de son choix de nommer un conseiller délégué.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune et prend acte de la nomination d'un conseiller délégué.

4. CHARTE DE L'ELU LOCAL :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Charte de l'élue local constituée par les articles L1111-13 et L1111-14 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la charte de l'élue local.



5. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE :

Monsieur le Maire déclare à l'assemblée qu'il ne souhaite pas percevoir l'intégralité de son indemnité prévue par la loi, à savoir le taux maximum de 55.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et propose de diminuer ce taux à 52.30 %.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la demande du Maire de diminuer son indemnité et décide de fixer l'indemnité pour l'exercice des fonctions du maire au taux de 52.30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

6. INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS ET CONSEILLER DELEGUE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a décidé de déléguer une partie de ses fonctions à un conseiller municipal qui percevra à ce titre une indemnité de fonction. Aussi, le montant total des indemnités attribuées aux élus ne doit pas dépasser le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

Monsieur le Maire déclare à l'assemblée que les adjoints ne souhaitent pas percevoir l'intégralité de leur indemnité prévue par la loi, à savoir le taux maximum de 21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et propose de diminuer ce taux à 20.10 % pour les adjoints et de fixer ce taux à 8.50 % pour le conseiller délégué.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la demande du Maire et des adjoints de diminuer leur indemnité.

Il décide de fixer les indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoint au taux de 20.10 % et l'indemnité pour l'exercice des fonctions de conseiller délégué au taux de 8.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

7. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE MOULIN ROUGE : ELECTION DES DELEGUES :

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à élire deux délégués titulaires ainsi que deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal des Eaux de Moulin Rouge (SIEMR).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit respectivement Messieurs N. JOLY et J. LAGRANGE délégués titulaires et Madame E. VERNEREY et Monsieur O. DEMANDRE délégués suppléants au Syndicat Intercommunal des Eaux de Moulin Rouge.

8. SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE E-COMMUNICATION DU JURA ELECTION D'UN DELEGUE :

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à élire un délégué communal chargé de constituer avec les délégués élus par les autres communes du canton un collège électoral qui élira en son sein les délégués au Syndicat mixte D'Énergies, d'Équipements et de e-Communication du Jura (SIDEJ).

Le Conseil municipal, à l'unanimité élit Monsieur N. JOLY délégué communal pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité syndical du SIDEJ.



9. SIVU DU CANTON DE DAMPIERRE : ELECTION DES DELEGUES :

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à élire un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du canton de Dampierre gérant la résidence autonomie Georges BOURGEOIS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité élit respectivement Madame B. PANOUILLOT déléguée titulaire et Monsieur R. CHOPIN délégué suppléant au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du canton de Dampierre.

10. ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES DESIGNATION DES DELEGUES :

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant à l'association départementale des communes forestières du Jura regroupée au sein de la Fédération nationale des communes forestières.

Le Conseil municipal, à l'unanimité désigne respectivement Monsieur J.P. BAUDOT délégué titulaire et Monsieur J. FROMENT délégué suppléant à l'Association départementale des communes forestières du Jura regroupée au sein de la Fédération nationale des communes forestières.

11. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DELEGATION DE SERVICES PUBLICS : ELECTION DES MEMBRES :

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à élire trois membres titulaires et trois membres suppléants à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de Délégation de Services Publics (CDSP) présidée par lui-même ou son représentant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité élit respectivement Mesdames G. FIGARD, E. VERNEREY et Monsieur O. DEMANDRE membres titulaires et Mesdames B. PANOUILLOT, S. POIDEVIN et Monsieur J. LAGRANGE membres suppléants à la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Services Publics.

12. COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) : DESIGNATION D'UN DELEGUE :

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à désigner un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le Conseil municipal, à l'unanimité désigne Madame G. FIGARD déléguée au Comité National d'Action Sociale.

13. COMMISSION SECURITE ACCESSIBILITE : ELECTION DES DELEGUES :

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à élire un délégué titulaire et trois délégués suppléants à la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Dole.

Le Conseil municipal, à l'unanimité élit respectivement Monsieur J.P. BAUDOT, délégué titulaire et Messieurs J.L. GABRIEL, R. CHOPIN et N. JOLY délégués suppléants à la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Dole.



QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe que les différentes commissions communales seront constituées prochainement.